



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/30 de la Municipalité, du 7 avril 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2015 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2016/30, du 7 avril 2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/34 de la Municipalité, du 28 avril 2016 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2016, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>817'800.–</u>	<u>696'500.–</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>364'400.–</u>	<u>28'300.–</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>106'300.–</u>	<u>0.–</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/27 de la Municipalité, du 31 mars 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.– pour la réalisation des actions « Nature en ville » présentées dans le présent rapport-préavis ;
2. d'accepter le prélèvement sur le Fonds de développement durable pour un montant total de CHF 1'500'000.– et de porter le prélèvement en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1 ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Séverine Evéquoz et consorts « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois ! » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers. Un pas de plus dans la bonne direction ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/21 de la Municipalité, du 24 mars 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'000'000.– pour soutenir le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne dans le financement de son budget de fonctionnement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de prendre acte qu'en cas de dépassement de plus de CHF 100'000.–, en faveur du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne, en raison de la garantie de couverture de déficit par la Ville, une demande de crédit complémentaire par le biais d'un préavis devra être sollicitée.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/82 de la Municipalité, du 3 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ulrich Doepper intitulé « Pour des P+R efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Elisabeth Müller intitulé « Pour des entreprises écomobiles » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Elisabeth Müller intitulé « Vers une écoville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/4 de la Municipalité, du 28 janvier 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Rossi « Déchets compostables : sortir du bourbier ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition des Vert'libéraux lausannois (159 signatures) : « Contre le gaspillage ! Pour une deuxième vie des objets encore utilisables ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/56 de la Municipalité, du 10 septembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean Tschopp intitulé « Dimanche sur les quais » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé « Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts intitulée « Pour une avenue de Vinet plus conviviale » ;
4. de refuser la réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Tatiana Taillefert Bottino et consorts « Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/65 de la Municipalité, du 1^{er} octobre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :